

Compte rendu du Conseil Communal
Mardi 16 avril 2019 – 19h00

Présents : Jean Luc BOCH — Patrice MEREL — Myriam MONTMAYEUR — Patricia BERARD — Joël OUGIER SIMONIN — Fabienne ASTIER - Gérard MONTILLET - Evelyne FAGGIANELLI - Pierre OUGIER - Corine MICHELAS

Excusés : - Séverine BRUN - Stefan KOUMANOV - Marion LIZEROUX - René ALLAMAND - Christiane CHARRIERE

Absents : Laurent ASTIER – Richard BROCHE - Raphaël OUGIER

1. Présentation par la SAP du projet de construction de la Télécabine du Yéti

Messieurs Nicolas Provendie et Alexandre Bouet présentent le projet de la Télécabine du Yéti.

Cet appareil de 54 cabines de 10 places a pour objectifs de désengorger le Télésiège de La Bergerie, et de recréer du ski sur un espace malheureusement délaissé, sur un espace qui est plutôt familial

Il a toujours été prévu au moment de l'installation d'une TC de pouvoir le doubler avec le TS Mélézes.

L'objectif est de faire un 2ème tronçon dans un 2ème temps.

La gare de départ est accolée à la terrasse de la salle Hors Sacs, avec un angle qui sera pris pour le projet, et le transformateur sera déplacé et installé dans le bloc sous la télécabine.

Monsieur Gérard Montillet regrette que l'espace ne soit pas entièrement valorisé, la terrasse est diminuée dans le projet, l'accès au parking n'existe plus dans le projet proposé.

Monsieur Nicolas Provendie indique qu'un projet avait été présenté avec le 2ème tronçon remplaçant les mélèzes et une requalification de l'ensemble du site et notamment une valorisation de la Salle hors sacs Le cheminement piéton sera déplacé, mais il faut selon Monsieur Nicolas Provendie attendre la finalisation du projet (accès toilettes publiques entre autres), avec peut-être un escalier métallique.

La Réglementation incendie est respectée (10 m pour 8m de distance règlementaire) sur des locaux de sommeil ;

Durée de réalisation des travaux : 2ans

Point le plus haut : pylônes de 15 m – altitude d'arrivée 2315 m

Le marché est déjà passé avec le constructeur (Poma)

Le conseil communal prend acte de cette présentation.

Monsieur Nicolas Provendie poursuit en indiquant que la construction de cet équipement impliquerait le démontage du Télébus, car le croisement est impossible techniquement, notamment en raison des tailles de pylônes.

Les copropriétaires de Plagne villages ont été informés de ce démontage, et que le service serait maintenu voire amélioré. Actuellement en plus du Télébus, deux navettes font les rotations pour desservir les résidences. L'idée est de mettre en place des rotations toutes les 10 mn, sans rupture de charge (depuis la gare routière jusqu'au sommet de Plagne villages) ; le temps de rotation serait également plus court. Monsieur Nicolas Provendie souligne qu'il faudra un travail de communication et d'explication très approfondi avec les copropriétaires afin de travailler ensemble (arrêts de bus, rotations, etc...).

Monsieur le maire ajoute qu'il faudra également repenser le stationnement qui n'est pas optimisé et peu logique, tout en conservant le volume de stationnement. De plus le Télébus est un appareil vieillissant, une convention de participation avait été signée avec les copropriétaires, et à ce jour 600 000 euros restent impayés, sachant que les conventions arrivent à terme en 2020. Le conseil communal souhaite que la communication SAP et commune soit en concordance, les arguments avancés seront donc utilisés pour répondre aux demandeurs.

Madame la directrice du service urbanisme souligne que la collectivité ne peut pas répondre aux remarques et contestations, une réponse pourra être apportée à ces remarques à la fin de l'enquête. Deux procédures sont en place avec une consultation sur place et un registre papier pour déposer des remarques, ainsi qu'une consultation en ligne avec possibilité d'envoi d'un mail. La commune est obligée de publier toutes les remarques postées en ligne, mais pas forcément sur papier.

Monsieur le directeur général adjoint technique, urbanisme et aménagement souhaite savoir ce que la SAP compte faire si un avis défavorable (ou sous réserve) est émis par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique. Monsieur Nicolas Provendie indique qu'il faudra alors réfléchir à une nouvelle stratégie.

Madame la directrice du service urbanisme souligne également que souvent seuls les avis défavorables sont déposés. Il est donc important d'inciter tous les socioprofessionnels et acteurs de la station à venir déposer les avis favorables à ce projet.

Monsieur Nicolas Provendie fait remarquer que des avis très défavorables sur le temps d'attente aux remontées sont très souvent émis, et qu'il est donc urgent de travailler sur les flux.

Monsieur Alexandre Bouet rappelle que l'enquête publique a comme objectif de base l'impact du projet sur l'environnement, or aujourd'hui les remarques portent sur l'ensemble du projet et pas uniquement sur son impact.

Monsieur le maire rappelle que le Télébus date de 1972 et était au départ un prototype, qu'il est très difficile aujourd'hui d'entretenir et de réparer. A ce jour ce point n'a pas été évoqué dans les assemblées générales des copropriétaires

Monsieur Patrice Merel précise que le dossier d'enquête publique porte bien sur le permis de la télécabine et la démolition du Télébus, sachant que pour les permis de démolir aucune délibération ne régleme cette question.

Le conseil communal remercie MM PROVENDIE et BROUET pour cette présentation.

2. Proposition commercialisation Deep Nature

Monsieur le directeur général adjoint technique, urbanisme et aménagement informe le conseil communal qu'aujourd'hui un point est fait concernant le premier hiver de fonctionnement. L'exploitant regrette de ne pas avoir pu communiquer pleinement sur cet équipement. L'office du Tourisme a répondu que cette démarche est privée et qu'il n'est pas dans son rôle d'assurer la promotion de cet équipement plus particulièrement qu'un autre, et de plus que la commercialisation des équipements privés n'est pas dans l'objet social de ses statuts, l'Office de Tourisme n'est pas outillé pour vendre ce type de produits.

Monsieur le directeur général adjoint technique, urbanisme et aménagement ajoute que les difficultés techniques de l'équipement sont également un frein à sa promotion.

Il a donc été proposé de faire appel à madame Candice Gilg afin de promouvoir et commercialiser Deep Nature.

Sa proposition est de 3 600 euros HT par mois, pendant 6 mois afin de bien préparer l'hiver prochain. Par ailleurs il sera également nécessaire de travailler sur la signalétique.

Mme Patricia Bérard souligne que Deep Nature n'est pas visible à Belle Plagne.

Les membres du conseil communal échangent sur la nécessité de lancer cette démarche de promotion et de commercialisation du prestataire.

Mesdames Fabienne Astier, Patricia Bérard et Corine Michelas sont désignées en qualité d'élues référentes pour le retour des missions confiées à madame Candice Gilg.

Le conseil communal valide cette prestation pour une durée de 3 mois, avec une présentation au conseil communal à l'issue des 3 mois.

3. Récréa

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que Récréa gère la piscine de Plagne Bellecôte et que la clientèle est différente de la celle de Deep Nature (Bains et spa de La Plagne) qui est un espace de soins.

En revanche, les tarifs doivent être proposés au conseil municipal avant d'être mis en place, conformément aux conditions de la convention de délégation conclue avec Récréa.

Monsieur le maire rappelle qu'une procédure a été engagée avec le Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne contre les copropriétaires, eu égard à l'absence de paiement des redevances dues.

Le conseil communal souhaite qu'une réunion soit organisée avec notre avocate afin de redéfinir les conditions d'équilibre du contrat.

4. Travaux en cours

Monsieur Gérard Montillet informe le conseil communal que les travaux de la Place Perrière vont redémarrer le 20 avril, les pavés ont été stockés à Plagne Centre

L'ascenseur sera mis en service 1ère semaine de juillet.

Monsieur le maire souhaite que le coût des travaux soit imputé à l'entreprise défaillante.

Une réunion de recadrage des travaux a été organisée ce soir (16/04) pour les bains de La Plagne avec le maîtrise d'œuvre, Deep nature, la SAS et la commune ;

Les nettoyages de printemps sont bien avancés ainsi que les travaux de la cantine Botto.

5. Kaliblue

Monsieur Gérard Montillet explique au conseil communal que la signalétique à La Plagne est peu lisible, et la commune s'est rapprochée de l'Office du Tourisme qui travaille avec la société Kaliblue, également en partenariat avec le système Yuge, et qui pourrait également compléter le système Zenbus.

L'idée étant de mettre en place des plans interactifs, en travaillant sur une réflexion d'ensemble.

Monsieur Gérard Montillet propose la mise en place d'un comité de pilotage pour travailler sur ce dossier, com-posé d'élus et de techniciens.

Le conseil communal valide cette démarche sous réserve d'une proposition financière.

Le conseil communal valide cette démarche sous réserve d'une proposition financière.

Elus	Techniciens
Gérard MONTILLET Patricia BERARD Myriam MONTMAYEUR	Fred TOULET

La séance est levée à 21h25